



# Régulation et Climat Géopolitique

## Synthèse de conférence

---

Conférence anniversaire de la Chaire Gouvernance  
et Régulation

---

Université Paris Dauphine-PSL, 1<sup>er</sup> juillet 2025



**Dauphine** | PSL   
CHAIRE GOUVERNANCE  
ET RÉGULATION

**Conférence 10<sup>ème</sup> anniversaire organisée par la  
Chaire  
Gouvernance et Régulation**

**Le 1<sup>er</sup> juillet 2025**



Synthèse n°101  
Université Paris Dauphine-PSL

# Régulation et Climat Géopolitique

---

## Sous la direction de

Eric Brousseau | Directeur de la Chaire Gouvernance et Régulation

## Intervenants

Denis Beau | Premier sous-gouverneur, Banque de France

Anna Creti | Professeure d'économie, Université Paris Dauphine-PSL

Florian Douetteau | PDG et co-fondateur, Dataiku

## Modératrice

Joëlle Toledano | Professeure émérite associée à la Chaire Gouvernance et Régulation

## Invités

El-Mouhoub Mouhoud | Président de PSL, ancien président de Dauphine

Laure de La Raudière | Présidente de l'Arcep et présidente du Club des Régulateurs

# Sommaire

## Ouverture

Eric Brousseau | Directeur de la Chaire Gouvernance et Régulation.....6

## La régulation financière

Denis Beau | Premier sous-gouverneur, Banque de France.....7

## La régulation climatique

Anna Creti | Professeure d'économie, Université Paris Dauphine-PSL.....9

## La régulation vue par un opérateur

Florian Douetteau | PDG et co-fondateur, Dataiku.....12

Echanges.....14

## Conclusion

Eric Brousseau | Directeur de la Chaire Gouvernance et Régulation.....17

El-Mouhoub Mouhoud | Président de PSL, ancien président de Dauphine.....18

Laure de La Raudière | Présidente de l'Arcep et présidente du Club des Régulateurs.....19

***Durant des décennies, l'Europe s'est posée en championne d'une régulation inclusive, responsable et durable. Ses cadres réglementaires étaient perçus comme souhaitables tant pour les citoyens européens que pour ceux du reste du monde, avec l'idée que tôt ou tard, l'exemple européen serait suivi. On parlait alors du « Brussels Effect ».***

***Aujourd'hui, la montée des tensions géopolitiques et la nécessité induite de rétablir la compétitivité technologique et industrielle de l'Europe semblent changer la donne. La résurgence de conflits commerciaux place l'Union européenne en porte-à-faux dans la mesure où ses réglementations peuvent être considérées comme des barrières non tarifaires et remises en cause dans le cadre de négociations commerciales agressives. Ce climat international pousse l'Union et ses États membres à s'interroger sur la soutenabilité de leur cadre réglementaire et sur la nécessité de les adapter ou de repenser leurs modalités d'application. Au-delà, après une ère de convergence des modèles économiques et de coopération internationale, la question de la gouvernance économique internationale est posée. Doit-on s'attendre à une fragmentation irrémédiable autour de quelques pôles régionaux totalement étanches, ou une coopération est-elle encore possible ?***

***Ces enjeux sont centraux pour les politiques publiques et les stratégies d'entreprises. Ils interrogent également les cadres académiques de réflexion. Pour en débattre, cette conférence a accueilli des acteurs impliqués dans la transformation numérique, la transition écologique et la régulation bancaire et financière, ainsi que l'ensemble des partenaires de la Chaire.***

## Ouverture

**Eric Brousseau | Directeur de la Chaire Gouvernance et Régulation**

Je vous souhaite la bienvenue, en mon nom et en ceux des présidents de l'université Paris Dauphine et de l'université PSL.

La Chaire Gouvernance et Régulation est une plateforme de rencontres, qui permet à des experts et des opérateurs du monde économique, de celui de la régulation et de la décision publique, ainsi qu'à des universitaires de réfléchir en commun à la manière de construire et de mettre en œuvre des mécanismes efficaces de gouvernance économique ainsi que d'adapter nos cadres de régulation collective aux grands défis que sont la transformation digitale et la transition écologique.

Le débat de ce soir visera à réfléchir à la façon dont le climat géopolitique affecte la régulation, avec un panel d'intervenants représentatif de la triple expertise de la chaire dans les domaines de la stratégie des entreprises, de la mise en œuvre des politiques publiques, et de la réflexion académique.

Dans son ouvrage *The Brussels Effect : How the European Union Rules the World*, Anu Bradford soutient la thèse selon laquelle ses valeurs et son marché procurent à l'Europe une puissance lui permettant de proposer des cadres de régulation moralement acceptables, à même de s'imposer aux entreprises et d'encourager des effets de mutation de la part des autres régulateurs à travers le monde. Depuis trois ans, toutefois, l'agression russe contre l'Ukraine et le changement de la donne géopolitique qu'elle a induit en Europe, notamment la nécessité de renforcer notre souveraineté, remets en cause les priorités assignées auparavant au cadres européens de régulation. De surcroît, la guerre commerciale lancée par Donald Trump, dès son premier mandat mais très sensiblement renforcée depuis son retour au pouvoir, laisse entrevoir un affaiblissement de l'attractivité et de la crédibilité du cadre réglementaire européen. Ces deux éléments s'inscrivent par ailleurs dans un climat général de fragmentation de l'espace mondial de gouvernance tel qu'il avait commencé à se construire, même de manière très imparfaite et incomplète, après la chute de l'Union soviétique.

Dans ce cadre, comment l'Europe peut-elle continuer à réguler ? Que doit-elle faire pour affirmer son modèle de régulation et les valeurs qu'il sous-tend ?

## Joëlle Toledano | Professeure émérite associée à la Chaire Gouvernance et Régulation

Je me suis souvent demandé si le fameux « effet Bruxelles » n'était pas celui d'un boomerang, et si l'orgueil avec lequel en parlent les Européens était toujours bien placé !

Je suis ravie de coordonner ce débat, qui s'articulera autour de trois interventions.

Denis Beau, vous êtes sous-gouverneur de la Banque de France depuis 2017, reconduit en tant que premier sous-gouverneur en 2024. À ce titre, vous êtes aussi président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), président de l'Observatoire de sécurité des moyens de paiement, membre du collège de l'Autorité des marchés financiers (AMF), membre du Conseil de surveillance prudentielle de la Banque centrale européenne (BCE) et, depuis 2023, président de son Comité budgétaire. Vous êtes donc plongé dans la régulation financière !

## La régulation financière

### Denis Beau | Premier sous-gouverneur, Banque de France

La Chaire fête ses dix ans ! Dix ans correspondent peu ou prou au dernier cycle de la régulation financière, qui s'est ouvert avec la grande crise de 2008-2009, puis marqué par la crise des dettes souveraines et la pandémie de Covid.

Nous avons à peu près achevé la phase de négociation et de mise en œuvre du cadre européen de régulation financière. En général, se produit ensuite un effet de retour de balancier de l'industrie et d'autres acteurs. Le moment est donc le bon pour tirer quelques enseignements. Je partagerai ici des considérations et réflexions de praticien ayant travaillé quarante ans en banque centrale.

### La fabrique de la régulation financière en Europe

Conséquence logique de son effort d'intégration financière, le niveau européen est devenu dominant, tant pour la réglementation que pour la supervision.

Ainsi, en dix ans, les règlements ont été trois fois plus nombreux que les directives – avec une dimension nationale de transposition. Avant 2010, cette répartition était équilibrée. En matière de supervision, plusieurs agences européennes ont été créées (EBA, EIOPA, ESMA), avec des responsabilités directes en matière de supervision bancaire. Aujourd'hui, le secteur bancaire européen est supervisé à 85 % par l'ESFS (*European System of Financial Supervision*).

Par ailleurs, cette régulation financière est le fruit d'un compromis, dans un contexte de confiance relativement limitée entre les États membres – ce qui se traduit par une multiplication de règles détaillées tendant à l'uniformisation, avec une tendance à toujours davantage centraliser ou processor les activités des autorités nationales.

Désormais, nous sommes entrés dans une phase de *push-back*, ou retour de bâton. Cette réaction est assez légitime pour qui accepte l'idée que la réglementation est devenue intense, sinon une surréglementation. Le rééquilibrage que l'on commence à discuter se ferait entre le poids de la réglementation et celui de la supervision, avec une orientation consistant à faire davantage confiance au jugement du superviseur dans l'application des règles déterminées au niveau européen. Une orientation à la simplification du contenu de la réglementation et de la supervision s'observe également.

## L'insertion de la fabrique de la régulation financière dans le contexte géopolitique

Le cycle de réglementation qui s'achève est illustratif de l'importance prise par les « standards setters » internationaux, en parallèle avec le développement de l'interconnexion des systèmes financiers. Le rôle de ces organisations – Comité de Bâle, IAIS (*International Association of Insurance Supervisors*), etc. – est majeur pour alimenter le multilatéralisme.

Une innovation est à noter, en la matière : l'action de ces comités a été coordonnée par la création de plusieurs instances, dont le FSB (*Financial Stability Board*), pour coordonner la réflexion technique, ou encore le G20, avec une orientation plus politique. L'action de ces instances a été un succès, si l'on en juge par leur production au regard de la feuille de route initiale.

Force est de reconnaître que nous étions assez satisfaits de cette architecture internationale et de son fonctionnement, jusqu'à la période récente.

## L'aspiration à une meilleure régulation

Nous entrons dans une nouvelle ère, qui ne contribue pas nécessairement à créer la confiance entre les acteurs pour élaborer des standards internationaux. Si la Chine participe désormais aux instances internationales, par exemple, son niveau d'implication soulève des interrogations. C'est un facteur non négligeable de perturbation de l'ordre ancien, associé à une approche transactionnelle des standards internationaux. Pour l'instant, le multilatéralisme continue à fonctionner. Mais il pourrait disparaître, en dépit de l'attrait des standards internationaux. Peut-être faudra-t-il une nouvelle crise pour le relancer ?

Une autre piste pour l'avenir concerne l'espace procuré pour une nouvelle forme de régulation, expérimentée à propos du climat. Nous avons créé un réseau de banques centrales et de superviseurs, qui rassemble plus de 160 membres. L'avenir de la coopération internationale passe peut-être par cette forme de coalition à géométrie variable.

Enfin, dans le mouvement de réaction assez classique que nous observons, le débat porte moins sur le fait de savoir si le niveau d'exigence est trop élevé que sur un double problème de cohérence de la régulation bancaire telle qu'elle existe : un problème de cohérence interne des interactions entre les différentes composantes, et un problème de cohérence externe pour la prise en compte des impératifs de compétitivité. Les réflexions sont en cours, pour identifier les meilleures solutions.

Certes, toute régulation est nécessairement imparfaite. Pour autant, la régulation européenne est trop complexe. Deux axes d'amélioration sont notamment étudiés : le rééquilibrage entre réglementation et supervision d'une part, la simplification d'autre part – même si simplifier, c'est compliqué !

### **Joëlle Toledano**

Plusieurs des questions que vous avez soulevées se posent aussi dans d'autres secteurs, en particulier celui du numérique.

Nous en venons à l'intervention d'Anna Creti, professeure des universités à Paris Dauphine-PSL et directrice de la chaire Économie du climat. Spécialiste de l'économie des énergies et des politiques climatiques, elle codirige la chaire Économie du gaz, tout en étant corédactrice en chef des revues *Energy Economics* et *Journal of Climate Finance*. Ses travaux, qui portent sur le marché du carbone, la régulation de l'électricité et du gaz ou encore la transition énergétique, ont donné lieu à plus de 70 publications académiques. Anna Creti intervient régulièrement dans des conférences nationales et internationales.

## La régulation climatique

Anna Creti | Professeure d'économie, Université Paris Dauphine-PSL

Éric Brousseau a fondé la Chaire Gouvernance et Régulation, tandis que j'ai participé à créer celle sur l'économie du gaz, avant de prendre la responsabilité de la Chaire Économie du climat. Nous avons des centres d'intérêt très proches et nous traitons de sujets miroirs ou complémentaires. Nous participons de la même volonté de comprendre nos futurs et nos transitions.

Il y a quelques années, j'étais intervenue dans un colloque de la chaire Gouvernance et Régulation au sujet d'un risque encore peu exploré à l'époque : le risque de transition. Depuis, de réelles avancées ont été opérées, dans nos deux chaires, dans ce domaine qui soulève à la fois des questions de réglementation économique, de transition énergétique et de modélisation.

Quatre piliers marquent la décennie qui vient de s'écouler, en matière de transition climatique.

### Atteindre les objectifs de décarbonation

- Les accords de Paris

Nous allons fêter les dix ans des accords de Paris. J'espère que ce sera l'occasion de revenir sur le cadre fondamental qui a ouvert le chemin de la décarbonation, lequel n'a rien de linéaire. Cette vision européenne est une marque d'exemplarité au niveau mondial. Certes, ce mécanisme non linéaire est marqué par des erreurs et des allers-retours – Denis Beau parlait de *push-back*, dans son intervention. Certes, nous avons des défis de cohérence à relever. Mais quel autre ensemble de 27 ou 28 pays aussi variés sur le plan historique, culturel et linguistique, mais aussi sur celui du système énergétique, a réussi à se coordonner, à créer des compromis et à se fixer des objectifs de long terme ?

Le cas échéant, les difficultés et les frictions émergent surtout dans la mise en œuvre au quotidien. En tout état de cause, les accords de Paris définissent une vision de long terme, dont l'Europe s'est emparée plus que les autres.

Les premiers objectifs chiffrés de décarbonation à 2030 visent une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils s'accompagnent de réglementations sur le partage de l'effort entre les États membres de l'Union, lesquels transposent dans leurs lois nationales leur engagement vis-à-vis des accords de Paris, en fonction de leur économie et de leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre. Le développement des énergies renouvelables est un autre objectif de la décarbonation de l'énergie. Il est difficile à atteindre et relativement contesté, en tout cas sous un prisme local. Quoi qu'il en soit, ce triptyque de la décarbonation est original et mérite d'être rappelé.

- Le pacte vert pour l'Europe et la directive Fit for 55

Pour accompagner la transition, il est nécessaire d'amplifier les instruments économiques, mais peut-être aussi de décaler certains objectifs. En effet, le coût de cet effort et le besoin d'investissement ont peut-être été sous-estimés. En tout état de cause, cette nécessité d'introduire de nouveaux instruments explique l'essor de la finance verte et du marché des quotas carbone, ou droits à polluer.

Le premier secteur touché par ces objectifs de long terme est celui de l'énergie, qui se trouve au centre d'une myriade de réglementations. Au cours des dix dernières années, ce secteur est celui qui s'est le plus décarboné et qui a le plus contribué à la diminution des gaz à effet de serre. Nous avons commencé à effectuer de premières analyses d'impact et évaluations, pour mesurer l'impact des différents instruments politiques et distinguer les effets du marché des quotas, ceux de la directive sur les énergies renouvelables et les effets indirects dus à la décarbonation des bâtiments. Il en ressort que chaque instrument de réglementation climatique comporte des leviers spécifiques, des pressions spécifiques et des limites, et qu'il est désormais indispensable d'élargir ces instruments et leur périmètre, pour les rendre plus puissants.

- L'élargissement du périmètre de la réglementation

Conséquence du Fit for 55 et du Green Deal, l'extension du marché des quotas à d'autres secteurs a été engagée, en commençant par l'aérien. Nous sommes dans une phase transitoire, qui souligne l'importance de l'horizon temporel. La prochaine étape sera celle de l'intégration des réglementations sur les émissions diffuses dans les bâtiments et les transports.

L'enjeu est de maintenir cette vision, malgré les coûts en matière d'investissements, mais aussi d'équité sociale et d'acceptation.

### Tirer les leçons de la crise géopolitique

La dernière crise de l'énergie a fini par nous donner raison, alors que nous travaillions de longue date sur le sujet de la sécurité énergétique. Mais elle a aussi réussi à impliquer largement, y compris les citoyens. De fait, la réflexion a été portée dans les instances citoyennes, mais aussi dans le débat politique – lequel complexifie parfois la situation, avec des prises de position pas toujours légitimées par les analyses économiques.

Les interactions entre la géopolitique et les objectifs de décarbonation sont fortes : même après les crises successives de l'énergie, nous achetons toujours du gaz ou du pétrole, quitte à nous tourner vers d'autres régions. À cet égard, la véritable résolution de l'équation géopolitique passera par la transition énergétique. C'est une question de souveraineté nationale, de sécurité d'approvisionnement et de (ré)industrialisation, laquelle ne s'effectuera que dans le temps long. En effet, reconstruire des filières et/ou les sécuriser face aux risques d'approvisionnement qui se multiplient (gaz, métaux critiques, etc.) ne se fera pas du jour au lendemain.

### Repenser l'Europe de l'énergie

L'actuelle crise géopolitique conduit aussi à repenser les marchés de l'électricité et du gaz, respectivement créés en 1996 et 1998, grâce à la réglementation européenne. Depuis, ils ont été progressivement modifiés, notamment avec la coordination entre la partie ouverte à la concurrence et la partie régulée. De façon générale, il est normal de se tromper et de devoir ajuster les marchés aux besoins. Cela explique les multiples directives qui ont accompagné la création des marchés du gaz et de l'électricité, sans signifier pour autant que ces marchés dysfonctionnaient.

La dernière directive Électricité est plus une révision qu'une véritable directive : elle réaffirme certains concepts et place les citoyens au cœur des préoccupations. De fait, les citoyens sont des acteurs à part entière de la transition énergétique.

## Ne pas oublier le pilier social

La transition énergétique et la transition climatique sont bicéphales. D'une part, elles ont un véritable potentiel d'inclusivité, bien que largement sous-exploité. D'autre part, elles exacerbent les inégalités.

Aussi travaillons-nous aux concepts de « transition juste », de « justice climatique » et de « justice énergétique », entre les pays et dans chacun d'entre eux, entre les différentes catégories socioéconomiques, entre les citoyens et les industries, dans une conception très ouverte de la redistribution et, au-delà, de soutenabilité. Nous ne sommes pas encore entièrement équipés pour le faire, mais nous disposons d'instruments comme la finance climatique globale, le prix carbone ou les fonds sociaux européens. Certes, leur dotation est encore faible, mais ils envoient un signal fort.

### *Joëlle Toledano*

Merci !

Après le régulateur et l'observatrice éclairée, place à l'acteur ! Florian Douetteau est cofondateur et directeur général de Dataiku, entreprise spécialisée dans des logiciels d'intelligence artificielle (IA). Dataiku propose une plateforme permettant aux grandes entreprises de concevoir facilement des applications d'IA sans nécessiter de compétences en programmation. Elle compte plus de 1000 collaborateurs et opère à parts égales entre les États-Unis et l'Europe. Elle accompagne un quart des 500 plus grandes sociétés cotées. Florian, vous allez maintenant nous parler du point de vue de ceux qui font.

## La régulation vue par un opérateur

Florian Douetteau | Co-fondateur et PDG, Dataiku

Je parlerai de technologies numériques et d'intelligence artificielle, avec le biais qui est le mien : une vision sous l'angle plus prononcé des grands acteurs économiques et des grandes entreprises, et sous l'angle d'un conflit latent entre l'Europe et les États-Unis, puisque mon entreprise opère dans ces deux zones. Par ailleurs, venant de la technologie, je n'avais jamais entendu parler de « l'effet Bruxelles » et je ne lui aurais sans doute pas donné le même sens que celui qui a été mentionné en ouverture de cette conférence.

En 1997, le premier hackathon de l'histoire était organisé à Calgary, pour coder SSL (protocole de chiffrement) dans BSD (système d'exploitation ouvert). En l'occurrence, les développeurs de BSD qui agissaient pour le logiciel libre avaient choisi le Canada, car ils pensaient qu'il suffisait de passer la frontière pour échapper à la réglementation interdisant l'export des technologies crypto hors des États-Unis. Voilà quel était, à l'époque, le lien entre régulation et géopolitique !

### Une régulation fondamentalement immature...

De mon point de vue, les réglementations du numérique, en particulier de l'IA, sont des corpus encore immatures. D'une part, elles sont récentes. D'autre part, il y a eu quelques scandales, mais pas de crise conduisant à une défiance systémique des acteurs. Est-ce à dire qu'en l'absence de crise, on ne sait pas comment réguler ? Enfin, on pense ces technologies sous l'angle de risques variés et difficiles à hiérarchiser, chacun limitant potentiellement la capacité régulatrice.

En l'occurrence, les grands risques associés au numérique sont la dépendance technologique, le déclin économique et l'impact sociétal.

### ...mais un réel besoin de régulation

Le besoin immédiat de régulation de la technologie vient de la concentration des pouvoirs – concentration économique, concentration des capitaux, y compris du capital risque, et concentration de la propriété intellectuelle. De fait, les grands acteurs sont américains.

En outre, cette concentration des pouvoirs porte un sous-jacent plus spécifique, qui engendre la dépendance technologique : la situation de quasi-monopole sur les technologies les plus récentes et les systèmes qui font tourner les infrastructures numériques.

Enfin, je pense que le besoin de régulation vient aussi de l'asymétrie liée au fait que certains pays embrassent fortement la disruption numérique, tandis que d'autres pas du tout. L'écosystème américain, par exemple, embrasse fondamentalement la disruption et la cadre.

### Géopolitique et usage de la force

Depuis quelques années, le secteur numérique est marqué par un usage perméable de la force géopolitique, soit par des entités économiques, soit par des États.

Le premier usage de la force s'observe aux frontières : face à l'évasion fiscale associée à l'usage des technologies, la taxation économique est souvent confondue avec l'interdiction de certaines technologies.

Un autre usage de la force concerne la protection des citoyens et des entités économiques. L'Union européenne a remporté la bataille de la protection des données utilisateurs. Mais un autre champ de bataille s'ouvre : celui de la protection des droits et des résultats des entités économiques européennes, potentiellement sujette à une forme de taxation des géants numériques capables de créer des plateformes. Or la logique de l'économie de plateforme consiste à créer une situation de monopole, donc une capacité à dicter les prix aux acteurs économiques qui investissent dans ces plateformes. Ce sujet pose une question de fond : celle de l'usage de la force par les autorités de la concurrence, pour lutter (ou pas) contre la mise en place de plateformes visant à induire une domination économique.

### **L'indispensable modélisation**

Un objectif naturel des réglementations sur l'IA pourrait être la mesure de ses impacts sociétaux. Or il n'existe pas de modélisation desdits impacts, non pas en raison d'une absence de modélisation économique, mais du fait d'une insuffisance de connaissances. Sans mesure des impacts secteur par secteur et fonction par fonction, il est quasiment impossible de réglementer l'IA.

Il faut donc soit faire confiance à un superviseur bienveillant, soit plus de réglementation – avant qu'il ne soit proposé à ChatGPT d'écrire cette réglementation lui-même ! Et si l'on choisit d'instaurer un superviseur bienveillant, celui-ci devra aussi composer politiquement avec les deux autres risques que sont la dépendance technologique et le déclassement économique.

La clé résidera dans la capacité d'arbitrage.

***Joëlle Toledano***

Merci !

## Echanges

14

### **Joëlle Toledano**

Merci ! Quelles contradictions observez-vous entre les États-Unis et l'Europe, pour une entreprise comme Dataiku ?

### **Florian Douetteau**

Nous sommes l'une des rares entreprises à avoir fait le choix de garder toute notre R&D, donc notre propriété intellectuelle, en Europe. Proposer une forme d'agnosticisme est une valeur concrète pour nos clients.

Pour les entreprises européennes, la souveraineté est nécessairement une question de compromis dans le temps. C'est ainsi que nous essayons de passer outre le conflit avec les États-Unis.

### **Denis Beau**

Alors que les superviseurs préparent l'application de l'IA Act, qu'attendez-vous d'eux, en l'occurrence de l'ACPR ? Par ailleurs, qu'entendez-vous concrètement par « superviseur bienveillant », notamment pour une activité comme la vôtre ?

### **Florian Douetteau**

Paradoxalement, nous attendons d'un superviseur bienveillant qu'il apporte plus rapidement une certaine clarté sur les règles – alors qu'il est difficile de rédiger une réglementation précise pour l'IA. Or l'existence d'une multiplicité de superviseurs crée un risque opérationnel d'interprétation. De fait, nous ignorons comment la réglementation sera interprétée, à la fois d'un pays à l'autre et dans le temps. Dans le domaine de l'IA, les acteurs qui peuvent poser des questions sont nettement plus nombreux que dans le secteur financier. Et pour cause, il y a bien plus d'entreprises que de banques !

Idéalement, il faudrait un superviseur centralisé et bienveillant à deux titres : en fournissant des guides et des bonnes pratiques pour installer la confiance, et en créant une forme de défense économique face à certains acteurs.

### **Anna Creti**

J'ai accompagné un essaimage d'Air Liquide, qui fait du biométhane. Ce groupe a commencé son activité en France, avant de s'installer aussi aux États-Unis, pour des raisons de marché. Or il est apparu que franchir les frontières ne va pas de soi. La première difficulté, et non des moindres, vient de la nécessaire mise à niveau avec les concurrents américains dans les appels d'offres. Dans l'univers de l'IA, les barrières réglementaires et économiques sont-elles les mêmes ?

**Florian Douetteau**

Dans ce secteur aussi, c'est un parcours du combattant, compte tenu des investissements disponibles dans les technologies aux États-Unis. Il faut choisir ses combats. En Europe, il est très difficile de trouver les capitaux nécessaires pour faire des développements d'infrastructures, sans compter que l'écosystème n'est pas là. Ainsi, si j'ai créé mon entreprise en Europe, je suis allé rapidement aux États-Unis pour trouver mon premier client. Un marché de capitaux unifiés en Europe pourrait être une réponse à cette difficulté. La régulation devrait précisément viser cette unification, et créer de la valeur associée. En sommes-nous loin ?

**Anna Creti**

J'ai une question complémentaire : le prochain défi ne sera-t-il pas l'alignement effectif de la politique climatique avec les politiques monétaires et industrielles ?

**Denis Beau**

L'un des objectifs de la régulation des marchés financiers européens est leur défragmentation, pour cela, il faut lever les obstacles à leur intégration.

Si le système bancaire reste dominant dans les circuits de financement en Europe, il a tendance à se réduire par rapport aux marchés. Aussi cherchons-nous à faciliter le développement des activités transfrontières des établissements de crédit. Les marchés financiers sont dominants aux États-Unis, tandis qu'ils sont encore très fragmentés en Europe. L'ambition de créer une union pour les marchés, désormais union pour l'épargne et l'investissement, vise précisément à uniformiser certaines règles. En sommes-nous loin ? Nous n'y sommes pas encore, mais nous progressons. La prochaine marche, dans cette progression, est de fixer un objectif explicite en termes de calendrier.

Moins de 10 % des prêts sont transfrontaliers, dans l'ensemble du système bancaire. L'essentiel se fait encore sur des bases domestiques, pour plusieurs raisons, réglementaires mais aussi culturelles.

Par ailleurs, concernant les mandats de la BCE et la Banque de France, elles ont un objectif principal, fixé par le législateur : la stabilité des prix. Une fois cet objectif atteint, la BCE doit contribuer aux politiques de l'UE et peut donc développer des politiques contribuant à faciliter la transition. Dans ce cadre, une première façon d'intégrer l'objectif climatique est de considérer que la transition a un impact sur l'économie réelle, donc sur la croissance et sur les prix. Un débat existe, parmi les universitaires mais aussi dans le monde des banques centrales, pour déterminer cet impact.

Mais ce n'est pas la seule modalité d'intégration : le sujet est très présent dans la vie quotidienne des banques centrales, avec des réflexions sur l'intégration du risque de défaut lié à la transition dans l'évaluation du collatéral pris en garantie des opérations.

La dernière voie empruntée par la Banque de France pour intégrer l'impact du changement climatique et contribuer à la lutte contre ce dernier est celle de ses investissements financiers pour compte propre alignés sur les objectifs des accords de Paris.

Globalement, nous nous flattons de constater que la Banque de France et les banques centrales européennes sont plutôt à l'avant-garde.

**Anna Creti**

En effet, mais il reste de nombreux défis à relever.

**De la salle**

Le principe de précaution a été inscrit il y a vingt ans dans la Constitution. Utilisez-vous les sciences du danger, au nom de ce principe ? Les financiers ne connaissent que le diagramme opportunité/gravité, tandis que les sciences du danger identifient cinq sous-espaces.

**Denis Beau**

Le cadre européen réglementaire et de supervision permet de faire en sorte que les risques liés au changement climatique et à la transition soient intégrés par les établissements financiers dans leur cadre de gestion des risques.

**Eric Brousseau**

La régulation actuelle sur l'IA est uniquement fondée sur une anticipation des risques et des niveaux de risques, et prévoit de la supervision en fonction du niveau de risque estimé et de la nature des risques. Mais, comme l'a souligné Florian Douetteau, tant que les risques ne se seront pas réalisés, il n'y aura pas de consensus politique pour aller plus loin.

**De la salle**

Les orateurs ont suggéré que les règles devaient être produites par les acteurs eux-mêmes, mais aussi par des spécialistes – les régulateurs –, des clubs internationaux ou d'autres instances plus formelles. Si le niveau géopolitique met en cause les instances les plus formelles, nous reste-t-il encore les clubs, les régulateurs et les opérateurs ?

**Joëlle Toledano**

Sans accord sur les règles, ce sera compliqué pour les régulateurs !

**Eric Brousseau**

La régulation, internationale mais pas seulement, dépend de la façon dont cette notion est comprise. Si elle est appréhendée comme un ensemble de règles garanties par la puissance publique, la décision politique est primordiale. Mais d'autres règles sont observées par les industriels et les acteurs de marché : les normes et standards techniques, par exemple, sont généralement les fruits d'accords entre acteurs. On observe également au plan international, le rôle clé que joue le partage d'information et la concertation entre 'agences' de régulation. C'est largement ainsi que fonctionne la coordination entre banquiers centraux. Il existe donc de multiples 'couches' et mécanismes de gouvernance, qui permettent au plan international la coordination des acteurs économiques et sociaux. Les traités entre gouvernements ne sont pas tout.

**Joëlle Toledano**

Ces coordinations informelles reposent malgré tout sur la bonne volonté des États.

Merci !

## Conclusion

**Eric Brousseau | Directeur de la Chaire Gouvernance et Régulation**

Merci aux intervenants pour leur éclairage et pour leur contribution au débat.

Dans le cadre de ses travaux de recherche scientifique, la Chaire vient de publier un Oxford Handbook consacré aux institutions et aux mécanismes de gouvernance internationale.

La chaire Gouvernance et Régulation, c'est aussi un ensemble de jeunes chercheurs – doctorants et post-doctorants – très impliqués, qui se forment, font de la recherche ou travaillent dans l'écosystème de la gouvernance économique. Ces derniers ont développé, entre autres, une [encyclopédie en ligne](#) sur les questions de gouvernance et de régulation. Cette dernière est en cours de publication.

Enfin, la chaire est une plateforme qui réunit des compétences de toute nature, sous la forme d'un réseau d'experts. À l'occasion de ce dixième anniversaire, nous en avons mobilisé un certain nombre pour contribuer à un *Abécédaire de la régulation*. Publié avec l'aide de Bonafidé, cet ouvrage propose plusieurs articles sur des concepts clés de la régulation. Je remercie l'ensemble des auteurs qui ont accepté de s'impliquer dans cette initiative.

Je remercie enfin toutes les parties prenantes de la Chaire – entreprises, régulateurs, organisations internationales, institutions et réseaux académiques – qui la soutiennent, au travers de moyens financiers mais aussi de leur expertise et de leurs questions sur la régulation.

Par ailleurs, tout cela n'existerait pas sans l'écosystème que constituent l'université Paris-Dauphine et l'université PSL, qui réunit treize établissements parmi lesquels Dauphine, l'École normale supérieure ou le Collège de France.

L'université PSL est un formidable écosystème pour travailler sur ces sujets. Elle est d'ailleurs porteuse et partenaire du principal cluster français de recherche en IA, PR[AI]RIE- Paris School of IA, lui-même associé à la chaire Gouvernance et Régulation à travers l'Institut PSL-ACSS (*Applied Computational Social Sciences Data-Intensive Governance*) dédié aux sciences des données appliquées aux sciences sociales.

## **El-Mouhoub Mouhoud | Président de PSL, ancien président de Dauphine**

Je félicite toute l'équipe de la Chaire Gouvernance et Régulation pour son important travail accompli depuis dix ans. J'ai pu suivre la ténacité d'Éric Brousseau, dont témoigne, pour ne citer qu'elle, la sortie de l'Oxford Handbook consacré aux institutions et aux mécanismes de gouvernance internationale.

Je veux souligner combien le nombre de ses partenaires et son développement sont impressionnants.

Je suis très heureux de célébrer cet anniversaire, au moment même où, aux États-Unis, la régulation de l'IA pour ne prendre que cet exemple, pourtant fondamentale pour la démocratie et aussi l'efficacité de son usage, et au moment où la recherche est brutalisée, les chercheurs et chercheuses martyrisé(e)s. Les conséquences mondiales sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la recherche et de l'innovation sont une véritable tragédie pour le monde académique bien sûr mais aussi pour l'ensemble de la société, la santé et l'intégrité des personnes. Dans le cadre des liens qui nous unissent à des universités américaines, nous avons accueilli une quinzaine de research fellows. Plus largement, la recherche étant mondiale, elle doit se nourrir de la coopération et de la solidarité internationale.

Bon anniversaire à la Chaire Gouvernance et Régulation, à qui je souhaite de continuer à nourrir le monde académique et à servir la démocratie !

***Eric Brousseau***

Nous fêtons aussi les dix ans du Club des régulateurs. Je remercie chaleureusement Laure de la Raudière, qui en est la présidente en plus d'être présidente de l'Arcep, pour sa présence.

## **Laure de La Raudière | Présidente de l'Arcep et présidente du Club des Régulateurs**

La régulation est une activité particulière, puisque les régulateurs technicoéconomiques sont amenés à prendre des décisions sur des problématiques souvent opérationnelles, parfois très « terrain », au bénéfice d'objectifs de politiques publiques très larges : pour l'Arcep, il s'agit en particulier d'apporter une connectivité à internet à très haut débit partout pour tous, et pour longtemps..

Pour cela, l'Arcep et tous les régulateurs membres du Club s'appuient sur les travaux scientifiques de la chaire Gouvernance et Régulation, dont ils se nourrissent. En retour, nous témoignons de ce qui fonctionne ou non dans la régulation. Ces échanges sont très précieux.

Je félicite Éric Brousseau pour avoir eu l'idée, l'énergie et la ténacité de créer et développer cette Chaire Gouvernance et Régulation, mais aussi le master IREN (Industries de réseau et économie numérique). La régulation n'est pas un monde connu et ce master contribue largement à faire connaître ses métiers auprès des étudiants.

Je remercie aussi Joëlle Toledano, professeure émérite et ancienne membre du collège de l'Arcep pour ses travaux importants sur l'économie du numérique et de la donnée.

Contrairement à la petite musique selon laquelle la régulation serait un frein aux investissements, c'est tout l'inverse. Le marché des télécoms en France en est la preuve : la régulation a apporté stabilité et prévisibilité, mutualisation et efficacité, innovation et compétitivité.

Je souhaite à la Chaire d'entamer avec enthousiasme une nouvelle dizaine en faisant toujours rimer régulation et progrès économique.

### ***El-Mouhoub Mouhoud***

Je remercie à mon tour Joëlle Toledano, qui a été motrice dans le lancement de cette belle université qu'est Paris Dauphine.

### ***Eric Brousseau***

Merci à toute l'équipe de la Chaire au sens large, à ses partenaires et à ses compagnons de longue date, ainsi qu'aux jeunes chercheurs qui contribuent à la faire vivre. Cette Chaire est, en effet, un travail d'équipe.



Chaire Gouvernance et Régulation  
Fondation Paris-Dauphine  
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75016 Paris (France)  
<https://chairgovreg.fondation-dauphine.fr/>